Le bien des innovateurs

A chaque fois, c'est la même chose. Dès que nous publions un avertissement des savants contre un groupe ou une personne, on nous écrit pour nous dire de craindre Allah, de ne pas diviser la communauté, et que nous ne sommes pas mieux qu'eux. Nous rappelons que nous ne faisons que traduire, ce n'est donc pas notre avis, mais celui des savants, et ces mises en garde reposent sur des faits, des preuves que bizarrement ces frères et sœurs ne veulent pas voir. Il est étonnant de constater combien on peut être aveuglé et ne pas voir les erreurs de ces prêcheurs. Abdullah ibn 'Abbas a dit aux *khawarij* : « Ne voyez-vous pas qu'il n'y a aucun compagnon parmi vous ? », de même nous disons à tous ceux qui soutiennent tous ces groupes innovés et ces égarés : « ne voyez-vous pas qu'il n'y a aucun savant avec vous ? ».

On nous dit aussi qu'il ne faut pas les critiquer et qu'ils sont la cause de beaucoup de bien, par exemple pour 'Amr Khalid, ils prétendent que beaucoup de sœurs ont mis le voile par sa cause (et combien de frères ont laissé pousser la moustache ?), ou bien que *tabligh* fait rentrer des gens dans la religion. Nombreux sont ceux qui pensent que ce « bien » apparent justifie que l'on ne dise rien sur eux, nombreux sont ceux qui pensent avoir une « dette » envers le *tabligh* ou tout autre groupe qui leur a fait découvrir la religion. Shaikh Al-Islam ibn Taymia répond à cette ambiguïté et nous montre qu'on ne peut pas utiliser tous les moyens pour arriver à un objectif, et qu'il ne suffit pas qu'il ait un « bien » apparent pour justifier une innovation.

On a interrogé Shaikh Al-Islam Ibn Taymia, le grand savant de l'époque, à propos d'un groupe qui se réunissait pour commettre des grands péchés : tuer, détrousser les voyageurs, voler, boire de l'alcool, et d'autre péchés encore. Puis, un shaikh connu pour son bien et son suivi de la Sunna, a voulu les empêcher (de commettre ces péchés), mais il ne pouvait le faire qu'en les réunissant autour d'un *duff* (tambour sans grelots), en chantant des poésies licites et sans flûtes. Après cela, une partie d'entre eux se repentit et ainsi celui qui ne priait pas, volait et ne donnait pas l'aumône, s'écartait désormais de ces ambiguïtés, accomplissait les obligations et s'éloignait des interdits. Ce qu'a fait ce shaikh est-il permis ? Etant donné les grands bienfaits qui en en découlé et sachant qu'il ne pouvait leur faire *da'wa* que de cette manière ?

Le Shaikh, qu'Allah lui fasse miséricorde, a répondu :

« Louange à Allah, Seigneur de l'Univers, le fondement de la réponse à cette question, et toutes celles qui s'y rapportent, est qu'il faut savoir qu'Allah a envoyé Muhammad (*salallahu 'alayhi wasalam*) avec la guidée et la religion de vérité afin de la faire triompher sur toutes les religions, et Allah suffit comme témoin. Et Il a parachevé pour sa communauté la religion comme Il dit : ***« Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agrée pour vous l'Islam comme religion. »*** (Al-Ma'ida : 3). Et Allah a annoncé le bonheur à celui qui obéit (au prophète), et le malheur à celui qui lui désobéit. Allah dit : ***«Ceux obéissent à Allah et au Messager sont avec ceux qu'Allah a comblés de Ses bienfaits parmi les prophètes, les véridiques, les martyrs et les vertueux. Et quels bons compagnons que ceux-là! »*** (An-Nisa : 69). Et Il dit : ***« Et quiconque désobéit à Allah et à Son Messager aura (pour récompense) le feu de l'Enfer où il demeurera éternellement »*** (Al-Jinn : 23)

Et Allah a ordonné à Ses créatures de ramener leurs divergences dans la religion à ce avec quoi (le prophète) a été envoyé. Allah dit : ***« Ô vous les croyants ! Obéissez à Allah, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement. Puis, si vous divergez en quoi que ce soit, renvoyez (le jugement) à Allah et au Messager, si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Ce sera bien mieux et de meilleure interprétation»*** (An-Nisa : 59). Et Allah nous a informé qu'il (Muhammad) appelle à Allah, au droit chemin, lorsqu'Il dit : ***« Dis: "Voici ma voie, j'appelle les gens à (la religion) d'Allah, avec science, moi et ceux qui me suivent. Gloire à Allah! Et je ne suis point du nombre des polythéistes. »*** (Yussuf : 108). Et Il dit : ***« Et en vérité tu guides vers un chemin droit, le chemin***

d'Allah à Qui appartient ce qui est dans les cieux et sur la terre. Oui c'est à Allah que revient toute chose » (As-Shura : 52)

Allah nous a informé qu'il (le prophète) ordonne le bien, et interdit le mal, qu'il rend licite les bonnes choses et rend illicite les mauvaises choses. En effet, Allah dit : ***« Ceux qui suivent le Messager, le Prophète illettré qu'ils trouvent mentionné chez eux dans la Thora et l'Evangile. Il leur ordonne le bien, leur interdit le mal, leur rend licites les bonnes choses, leur interdit les mauvaises et leur ôte le fardeau et les jougs qui étaient sur eux. Ceux qui croiront en lui, le soutiendront, lui porteront secours et suivront la lumière descendue avec lui; ceux-là seront les gagnants. »*** (Al'Araf : 157)

Le messager d'Allah (*salallahu 'alayhi wasalam*) a ordonné tout le bien, et a interdit tout le mal. Il a rendu licites toutes les bonnes choses, et rendu illicites toutes les mauvaises choses. Il est rapporté dans le *Sahih* (d'Al-Bukhari) qu'il a dit : *« Allah n'a pas envoyé un messager sans qu'il ne lui soit obligatoire de diriger sa communauté vers le bien qu'il connaissait pour eux, et qu'il ne leur interdise le mal qu'il connaissait pour eux. »* (Muslim). Al-'Irbad ibn Sariyya rapporte : « Le Prophète nous a fait un sermon qui a fait trembler les cœurs et couler les larmes. Nous avons dit : ô messager d'Allah, on dirait un sermon d'adieux, que nous ordonnes-tu ? Il dit : *« Je vous ordonne d'écouter et d'obéir, celui qui vivra parmi vous verra beaucoup de divergences, accrochez-vous à ma Sunna, et la sunna des Califes biens guidés après moi, accrochez-vous à elle, mordez-y avec vos molaires. Et prenez garde aux nouveautés (dans la religion), car toute innovation est un égarement. »* (Abu Dawud, At-Tirmidhi). Le messager d'Allah (*salallahu 'alayhi wasalam*) a dit : *« Je n'ai pas laissé une chose qui vous éloigne du Feu sans vous en avoir parlé. »* (At-Tabarani). Et il dit : *« Je vous ai laissé sur une voie claire, de nuit comme de jour, ne s'en écarte après moi qu'un homme voué à la perte. »* (Ahmad)

Il y a beaucoup de preuves de ce grand fondement dans le Qur'an et la Sunna, et il est expliqué par les gens de science dans les livres comme *Kitab Al-'Itisam bil Kitab wa Sunna* et comme l'ont fait l'Imam Al-Bukhari, Al-Baghawi et d'autres. Celui qui s'accroche au Qur'an et la Sunna sera parmi les alliés d'Allah, pieux, et fera parti du groupe (parti) d'Allah et Son armée des vainqueurs. Les pieux prédécesseurs, Comme Malik et d'autres, disaient : « La Sunna est comme le bateau de Nuh (Noé), celui qui y monte est sauvé, et celui qui n'y monte pas est noyé. ». L'imam Az-Zuhri a dit : « Les savants passés disaient que s'accrocher à la Sunna est le salut. »

Si l'on sait cela, alors il est connu que ce par quoi Allah guide les égarés, oriente les pervers, et pardonne pécheurs, se trouve obligatoirement dans ce avec quoi Allah a envoyé Son prophète, du Qur'an et de la Sunna. Et si ce n'était pas le cas, alors la religion du messager d'Allah (*salallahu 'alayhi wasalam*) serait incomplète, elle aurait besoin d'être complétée. Et il faut savoir qu'Allah a ordonné (toutes) les bonnes actions, obligatoires ou recommandées, et qu'Il a interdit (toutes) les mauvaises actions.

Si l'acte comprend à la fois un bienfait et un méfait, alors le Législateur est sage et Il légifère l'acte dont le bien est plus grand, quand à (l'acte) dont le mal est plus grand, il n'est pas légiféré et est interdit, comme Allah dit : ***«Le combat vous a été prescrit alors qu'il vous est désagréable. Or, il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose alors qu'elle est un bien pour vous. Et il se peut que vous aimiez une chose alors qu'elle est un mal pour vous. Allah sait et vous ne savez pas »*** (Al-Baqara : 216) et : ***« Ils t'interrogent sur le vin et les jeux de hasard. Dis: "Dans les deux il y a un grand péché et quelques avantages pour les gens; mais dans les deux, le péché est plus grand que l'utilité. »*** (Al-Baqara : 219). C'est pour cela qu'Allah les a interdit.

De même que pour les actes par lesquels les gens pensent qu'ils les rapprochent d'Allah, et qui ne sont légiférés ni par Allah, ni par son Messager (*salallahu 'alayhi wasalam*), il est obligatoire que leurs méfaits soient plus grands que leurs bienfaits. Et si vraiment le bien était plus grand que le mal, le Législateur ne l'aurait pas délaissé, car le prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) est sage, il n'a pas négligé les bienfaits de la religion et il a montré aux croyants tout ce qui les rapproche du Seigneur de l'Univers.

Si cela est clair, nous disons à celui qui interroge : Le shaikh évoqué (dans la question) a voulu que se repente ce groupe qui se réunissait pour commettre de grands péchés, et cela ne lui était possible que de cette manière innovée. Cela montre que le shaikh est ignorant des manières légiférées par lesquelles se repentent les pécheurs, ou qu'il est incapable de les appliquer. Le messager d'Allah (*salallahu 'alayhi wasalam*), les Compagnons et les *tabi'un* faisaient *da'wa* à des gens qui étaient pires (que ce groupe évoqué) parmi les gens de la mécréance, la perversité, des péchés, mais ils le faisaient de manière légiférée, sans avoir besoin de ces moyens innovés.

Il est interdit de dire : Il n'y a pas dans les moyens légiférés, avec lesquels Allah a envoyé le messager, de quoi amener le repentir des pécheurs. Il est connu, par des transmissions nombreuses, qu'un nombre de gens que seul Allah connaît se sont repentis de la mécréance, de la perversité et de la désobéissance dans toutes les communautés à travers des moyens légiférés qui ne contiennent pas de rassemblements innovés cités (dans la question). Au contraire, les premiers parmi les *Muhajirin* et les *Ansars* sont les plus grands alliés d'Allah de cette communauté, et ils se sont repentis d'une manière légiférée, pas de manière innovée. Et les contrées musulmanes passées et présentes sont pleines de gens qui se sont repentis à Allah, l'ont craint et font ce qu'Allah aime et agrée de manière légiférée, pas innovée.

On ne peut pas dire que les pécheurs ne peuvent se repentir que de cette manière innovée, mais au contraire on peut dire qu'il y a parmi les *masha'ikh* ceux qui ne connaissent pas ces moyens légiférés, qui en sont incapables, qui n'ont aucune science du Qur'an et de la Sunna, et de quoi prêcher et se faire entre des gens, afin qu'Allah leur pardonne. C'est pourquoi ce shaikh se détourne des moyens légiférés pour des moyens innovés, soit par bonne intention s'il est religieux, soit pour les dominer et prendre leur argent en toute injustice comme Allah dit: ***«Ô vous les croyants ! Beaucoup de rabbins et de moines dévorent les biens des gens illégalement et les empêchent (de suivre) le sentier d'Allah »*** (At-Tawba : 34). On ne s'écarte d'un moyen légiféré pour moyen innové que par ignorance, incapacité ou mauvais dessein. Sinon il est connu que l'écoute du Qu'ran est l'écoute des prophètes, de ceux qui savent, des croyants. Allah dit à propos des prophètes : ***« Voilà ceux qu'Allah a comblés de bienfaits, parmi les prophètes, parmi les descendants d'Adam, et aussi parmi ceux que Nous avons transportés en compagnie de Noé, et parmi la descendance d'Abraham et d'Israël, et parmi ceux que Nous avons guidés et choisis. Quand les versets du Tout Miséricordieux leur étaient récités, ils tombaient prosternés en pleurant. »*** (Maryam : 58)

Et il dit, à propos des ceux qui savent : ***« Lorsqu'ils entendent ce qui a été révélé au Messager [Muhammad], tu vois leurs yeux déborder de larmes, pour ce qu'ils ont reconnu de la vérité »*** (Al-Ma'ida : 83). Et Il dit à propos des savants : ***« Ceux à qui la science a été donnée avant lui, lorsqu'on le leur récite, tombent, prosternés, le menton contre terre et disent: "Gloire à notre Seigneur! La promesse de notre Seigneur est assurément accomplie". Et ils tombent sur leur menton, pleurant, et cela augmente leur humilité. »*** (Al-Isra : 107-109)

Et à propos des croyants : ***«Les vrais croyants sont ceux dont les coeurs frémissent quand on mentionne Allah. Et quand Ses versets leur sont récités, cela fait augmenter leur foi. Et ils placent leur confiance en leur Seigneur. Ceux qui accomplissent la prière et qui dépensent [dans l'obéissance à Allah] de ce que Nous leur avons attribué. Ceux-là sont les vrais croyants : à eux des degrés (élevés) auprès de leur Seigneur, ainsi qu'un pardon et une dotation généreuse»*** (Al-Anfal : 2-4)

Et aussi : ***« Allah révèle le plus beau des récits, un Livre dont (certains versets) se ressemblent et se répètent. La peau de ceux qui redoutent leur Seigneur frissonnent (lorsqu'ils l'entendent); puis leurs peaux et leurs cœurs s'apaisent au rappel d'Allah. Voilà le (Livre) guide d'Allah par lequel Il guide qui Il veut. Mais quiconque Allah égare, personne ne pourra le guider. »*** (Az-Zumar : 23)

Par cette écoute (celle du Qur'an) Allah a guidé Ses serviteurs, rectifié leurs vies et leurs destinations finales. C'est avec (le Qur'an) qu'Il a envoyé le prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*), donné des ordres au *Muhajirin*, aux *Ansars* et à tous ceux qui les ont suivis dans la bienfaisance. Autour de cette écoute se

réunissaient les pieux prédécesseurs, comme les compagnons du messager d'Allah lorsqu'ils se réunissaient, l'un d'entre eux lisait le Qur'an et les autres écoutaient. 'Umar Ibn Al-Khattab disait à Abu Mussa : « Rappelle-nous notre Seigneur », alors Abu Mussa lisait (le Qur'an) et 'Umar écoutait. Dans le *Sahih* d'Al-Bukhari, on rapporte que le prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) passa près d'Abu Mussa Al-Acha'ri alors qu'il récitait, il l'écouta, et lui dit : « Il a une voix semblable à celle de Dawud » et il lui dit : « Je suis passé auprès de toi hier, je t'ai écouté » puis Abu Mussa lui dit : « Si j'avais su cela, j'aurais embelli plus encore ma voix.»

Dans le *Sahih* d'Al-Bukhari, on rapporte que le prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) a demandé à Ibn Mas'ud de lui lire le Qur'an, alors il lui dit : « Je te lis le Qur'an alors que c'est sur toi qu'il est descendu ? ». Alors il dit : *« j'aime l'entendre d'autres que moi ».* Alors Ibn Mas'ud lit sourate An-Nisa jusqu'au verset : ***« Dans quel état seront-ils quand Nous ferons venir de chaque communauté un témoin et que Nous te ferons venir, (Muhammad), comme témoin contre ceux-ci (les musulmans) ?*** » (An-Nisa : 41). Alors il lui dit : *« Cela suffit ».* Ibn Mas'ud regarda vers lui, ses yeux débordaient de larmes. C'est aussi autour de cette lecture que se réunissaient ceux que le prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) a loué lorsqu'il dit : *« Les meilleurs des gens sont ceux de ma génération, puis ceux qui les suivent, puis ceux qui les suivent »* (Al-Bukhari).

Les pieux prédécesseurs ne se réunissaient qu'autour de cette lecture. Que ce soit dans le Hidjaz, au Yémen, au Cham, en Egypte, en Irak, au Maghreb. Ce n'est qu'ensuite qu'est apparue cette (autre) écoute innovée. Allah a loué ceux qui écoutent (le Qur'an), et Il a aussi blâmé ceux qui s'éloignent (de sa lecture). Allah a informé que (cette écoute du Qur'an) amène la miséricorde. Allah dit : ***« Et quand on récite le Qur'an, écoutez et taisez-vous, afin qu'on vous fasse miséricorde (d'Allah). »*** (Al-'Araf : 204). Et Il dit : ***« Ceux qui lorsque les versets de leur Seigneur leur sont rappelés, ne deviennent ni sourds ni aveugles… »*** (Al-Furqan : 73). Et Il dit : ***« Le moment n'est-il pas venu pour ceux qui ont cru, que leurs coeurs s'humilient à l'évocation d'Allah et de ce qui a été révélé de la vérité [le Coran] ? »*** (Al-Hadid : 16). Et Il dit : ***« Et si Allah avait vu du bien en eux, Il aurait fait qu'ils entendent. Mais, même s'Il les faisait entendre, ils se seraient détournés (de la vérité). »*** (Al-Anfal : 23). Et Il dit : ***« Qu'ont-ils à se détourner du Rappel ? Ils sont comme des onagres épouvantés, s'enfuyant devant un lion. »*** (Al-Mudathir : 49-51). Et Il dit : ***« Qui est plus injuste que celui à qui on a rappelé les versets de son Seigneur et qui s'en détourne en oubliant ce que ses deux mains ont commis? »*** (Al-Kahf : 57). Et Il dit ***« Toutes les fois que Je vous enverrai un guide, celui qui [le] suivra ne s'égarera pas et ne sera pas malheureux. Et celui qui se détourne de Mon Rappel, mènera une vie pleine de gêne, et le Jour de la Résurrection Nous l'amènerons (au rassemblement) aveugle ". Il dira : "Ö Seigneur, pourquoi m'as-Tu amené aveugle alors qu'auparavant je voyais ? " [Allah] dira : "Tout comme tu as oublié Nos Signes qui te sont parvenus, aujourd'hui tu seras oublié (laissé dans le châtiment)" »*** (Ta-Ha 123-126). Et il y a beaucoup de versets dans le Qur'an qui ordonnent aux gens de suivre ce avec quoi a été envoyé le Messager (*salallahu 'alayhi wasalam*), du livre d'Allah et de la sagesse (la Sunna), et leur ordonnent d'écouter.

Et Allah a légiféré aux musulmans, d'écouter aux prières du *i'sha*, *maghrib*, et *fajr*. Allah dit : ***« Accomplis la prière au déclin du soleil jusqu'à l'obscurité de la nuit, et (fais) aussi la Lecture à l'aube, car la Lecture à l'aube a des témoins. »*** (Al-Isra : 78). Ainsi, Abdallah ibn Rawahay a fait l'éloge du prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) en poésie en disant : « parmi nous le messager d'Allah lisait son livre aux premières heures de l'aube. Il éloignait son flanc de son lit, lorsque les mécréants y restaient. Il est venu avec la guidée après la cécité et nos cœurs sont persuadés que ce qu'il dit va arriver. »

L'état de ceux qui écoutent (le Qur'an) est évoqué dans le livre d'Allah : les cœurs craignent, les larmes coulent des yeux, la peau frissonne. Ce n'est qu'après ces (trois premières) générations qu'est apparu (le rassemblement pour) l'écoute des vers de poésie que les imams ont réprouvé. L'Imam As-Shafi-i' a dit : « A Bagdad sont apparus des pervers (*zanadiqa*) qui tapent sur des tambours avec des bâtons et prétendent que cela attendrit les cœurs, ainsi ils détournent les gens du Coran. » L'Imam Ahmad a dit à ce sujet : « c'est quelque chose d'inventé ». On lui demanda : « Peut-on s'asseoir avec eux ? » il répondit : « il ne faut pas s'asseoir avec eux »

Donc, taper sur des tambours avec des bâtons et ce qui y ressemble à été réprouvé par les imams, alors que dire d'autres (instruments). Les imams et les grands savants n'assistaient pas à ces écoutes inventées. Comme Al-Fudhayl ibn I'yadh, Ibrahim ibn Adham, Abu Sulayman Ad-Darani, Ma'ruf Al-Kura'i et d'autres encore. De même pour les savants contemporains comme shaikh Abdul-Qadir, A'di, Abu Madin, Abul Bayan, Abul Qasim Al-Hufi, Ali Ibn Wahb et d'autres encore. D'autres y ont assisté et en sont revenus. On a interrogé Al-Junayd à ce propos et il dit : « Celui qui écoute est tombé dans la tentation, quand à celui qui passait par là, il s'en repose. ». Al-Junayd a montré que celui qui désire cette écoute est tombé dans la tentation, mais quand à celui qui passe par là et entend sans le vouloir, il ne commet pas de péché.

L'interdiction concerne le fait d'écouter et non d'entendre, donc si un homme passe auprès de gens qui prononcent des paroles illicites, il n'est pas obligé de boucher ses oreilles, mais il ne doit pas écouter, ainsi le prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) n'a pas ordonné à Ibn 'Umar de boucher ses oreilles lorsqu'il entendit la flûte d'un berger, car il n'écouté pas, mais seulement entendu.

Quant à la question : « Est-ce licite ou illicite ? », elle est trop globale, donc ambiguë. La règle n'est pas claire au point que beaucoup de muftis ne donnent pas de réponse correcte, car cette écoute (et d'autres) se fait de deux manières :

La première : Est-ce interdit ou non ? Comme cela se fait pour tous les actes par lesquels on prend du plaisir, par amusement comme lors des mariages ou autres, de ce que font les gens pour s'amuser, et non par adoration pour se rapprocher d'Allah.

La deuxième : le faire par adoration, pour rectifier les cœurs, par amour des serviteurs pour leur Seigneur, pour purifier les âmes, faire bouger les cœurs par crainte, repentir, amour, attendrissement, et d'autres choses encore qui font partie intégrante de l'adoration et de l'obéissance, et ne sont pas un amusement.

Il faut distinguer l'écoute de ceux qui veulent se rapprocher, de celles de ceux qui s'amusent. Différencier l'écoute dans les mariages, les fêtes, de celle qui est destinée à rectifier les cœurs et à se rapprocher du Seigneur des cieux. Il faut poser la question suivante : Est-ce un rapprochement (d'Allah) et une obéissance ? Un chemin qui mène à Allah ? Sont-ils obligés de faire cela afin d'attendrir les cœurs, de purifier leurs âmes, d'enlever la dureté de leurs cœurs, et d'autres choses encore visées par cette écoute ? Comme le font les Chrétiens dans leurs églises, par adoration, obéissance, et non par amusement.

Si on sait cela, alors la véritable question est : Est-il permis à ce shaikh d'utiliser ces méthodes qui sont, soit illicites, soit détestables, soit licites, comme un moyen de se rapprocher (d'Allah), une adoration, une obéissance, un chemin qui mène à Allah, en prêchant (par ces moyens) à Allah, afin que se repentent les désobéissants, afin de diriger ceux qui sont perdus et de guider les égarés ?

Il est connu que la religion a deux fondements, il n'y a de religion que dans ce qu'Allah a légiféré, et d'illicite que dans ce qu'Allah a rendu illicite. Allah a critiqué les polythéistes car ceux-ci ont rendu illicite ce qu'Allah n'a pas rendu illicite, et ils ont légiféré dans la religion ce qu'Allah n'a pas permis.

Si on interroge un savant concernant un homme qui court entre deux montagnes, si ce qu'il fait est licite, il dira oui, mais s'il le fait par adoration comme entre Safa et Marwa, alors la réponse est : s'il le fait pour cela, c'est illicite et détestable, il doit se repentir, s'il refuse, il est tué.

De même, si on l'interroge sur le fait de découvrir sa tête, s'habiller du *izar* et du *rida*, il dira que c'est licite, mais s'il fait cela avec l'intention de la sacralisation, alors c'est illicite et détestable.

Si on l'interroge concernant un homme qui reste sous le soleil, il dira que c'est licite, mais si l'homme en question le fait par adoration, il dira que c'est détestable et rejeté. Comme il est rapporté dans le *Sahih* d'Al-Bukhari, d'après Ibn Abbas, le messager d'Allah (*salallahu 'alayhi wasalam*) a vu un homme debout sous le soleil, le prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) dit : *« Qui est-ce ? »* On lui dit : « C'est Abu Israïl, il veut être sous le soleil, il ne veut ni s'asseoir, ni se mettre à l'ombre, ni parler. ». Le prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) dit : *« Qu'il parle, s'assoie, se mette à l'ombre et continue son jeûne. »*. Et s'il avait fait cela par repos ou pour un but permis, on ne lui aurait pas interdit de le faire, mais comme il l'a fait par adoration, (le prophète) le lui a interdit.

De même, si l'homme rentre chez lui par derrière, cela n'est pas illicite, mais s'il fait cela par adoration comme cela était pratiqué à l'époque de l'ignorance lorsque l'un d'entre eux était en état de sacralisation il ne rentrait que par derrière. Cela leur a été interdit: ***« Et ce n'est pas un acte de bienfaisance que de rentrer chez vous par l'arrière des maisons. Mais la bienfaisance consiste à craindre Allah. Entrez dans les maisons par leurs portes. Et craignez Allah afin que vous réussissiez ! »*** (Al-Baqara : 189). Allah a montré que cela n'est pas un acte de bienfaisance, même si ce n'est pas interdit (à la base), mais celui qui le fait comme un acte de bienfaisance, et de rapprochement (d'Allah), est désobéissant, blâmable, innovateur, **et l'innovation est plus aimée du diable que le péché, car le pécheur sait qu'il est dans le péché et se repent, alors que l'innovateur croit que ce qu'il fait est une obéissance et il ne se repent pas**.

Ainsi, il y a celui qui assiste à cette écoute par amusement, ne voyant pas cela comme une bonne action, et n'espérant pas à travers cette action une récompense. Et celui qui le fait en croyant que c'est un chemin qui mène à Allah, et qui en a fait une religion, et si on le lui interdit, il est comme celui à qui on a interdit la religion. Il voit qu'on veut l'empêcher (d'aller vers) Allah, qu'il n'obtiendra pas de récompense d'Allah s'il délaisse cela (les écoutes de chant). Ceux là sont des égarés à l'unanimité des savants, et aucun des imams ne dit que prendre cela comme religion ou chemin menant à Allah est permis. Celui qui prend cela comme religion, comme chemin menant à Allah, n'est qu'un égaré, menteur, qui va à l'encontre du consensus des musulmans. Et celui qui ne voit que l'extérieur de l'acte et ne regarde pas son action et son intention est un ignorant qui parle sur la religion sans science.

A ce sujet, on doit se demander : Ce qu'ils font, est-il un chemin qui rapproche (d'Allah), une obéissance qu'Allah et son prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) aiment, ou non ? Sont-ils récompensés pour cela, ou non ? Et si cela n'est pas un rapprochement (d'Allah) ni une adoration, et qu'ils le font en pensant que ça l'est, peuvent-ils croire cela ? Et accomplir cet acte de cette manière ?

Si la question est posée ainsi, il n'appartient pas au savant qui suit le prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) de dire que cela est un rapprochement (d'Allah), une obéissance, une forme d'adoration, ou un chemin (qui mène à Allah). Ni même de dire que c'est une manière de prêcher, ou que c'est une chose qu'Allah a légiféré à Ses serviteurs : ni une obligation, ni une chose recommandée. Et ce qui n'est ni obligatoire, ni recommandée n'est pas une chose louée, ni une bonne action, ni une obéissance, ni une adoration, à l'unanimité des musulmans.

Celui qui fait une chose qui n'est ni obligatoire ni recommandée, en croyant que c'est obligatoire ou conseillé, alors c'est un égaré innovateur. Et son acte est interdit, sans aucun doute, surtout ceux qui ont pris cette écoute (des chants) innovée comme un acte auquel ils donnent la préférence sur l'écoute du Qur'an, par goût et passion. Et il se peut qu'ils lui donnent la préférence par croyance. Tu les vois écouter le Qur'an avec des cœurs inattentifs, en discutant, ils sont agités, et leurs âmes ne s'apaisent pas. Et lorsqu'ils écoutent le battement des tambours, des mains, là leurs cœurs écoutent, la relation s'établit entre ce qui est aimé (le chant) et celui qui aime, leurs voix s'humilient, les gestes sont posés. Et il n'y a plus de

toux, d’éternuement, de vacarme, de vocifération, alors que s’ils lisent du Qur’an ou écoutent, cela leur pèse et c’est une corvée. Comme s’ils écoutaient ce dont ils n’ont pas besoin, qui n’a pas d’utilité, et lorsqu’ils entendent la flûte du diable, ils aiment ça, l’acceptent et leurs âmes s’y adonnent.

Ils sont les soldats du diable, les ennemis du très Miséricordieux, ils pensent être parmi les alliés d’Allah mais leur situation ressemble à celles des ennemis d’Allah, les hypocrites. Car le croyant aime ce qu’aime Allah, et déteste ce que déteste Allah, il prend pour allié les alliés d’Allah, il prend pour ennemi les ennemis d’Allah. Alors qu’eux, ils aiment ce qu’Allah déteste, et détestent ce qu’Allah aime, ils prennent pour alliés les ennemis d’Allah et prennent pour ennemis les alliés d’Allah. C’est pourquoi, ils subissent une chute diabolique, en fonction de ce qu’ils pratiquent comme flûte du diable, et à chaque fois qu’ils s’éloignent d’Allah, de son Messager (*salallahu ’alayhi wasalam*) et du chemin des croyants, ils se rapprochent des ennemis d’Allah, des ennemis du Messager (*salallahu ’alayhi wasalam*) et ils se rapprochent des soldats du diable.

Parmi eux, il en est qui volent dans les cieux, alors que c’est le diable qui les porte, d’autres qui terrassent les personnes présentes, alors que ce sont les diables qui le font, d’autres encore qui font apparaître de la nourriture, des condiments, qui remplissent des cruches de nulle part, alors qu’en réalité, les diables sont à l’origine de cela. Les ignorants croient que ce sont des miracles des pieux qui craignent Allah, alors que ce sont les actes des devins, des sorciers, et d’autres encore parmi les diables. Et celui sait distinguer ce qui vient du Miséricordieux de ce qui vient du diable, saura reconnaître le vrai du faux.

Source : *Majmu’ Al-Fatawa* (11/337-345)

Traduit par les salafis de l’Est